

AXE GRANVILLE - AVRANCHES

« LE DÉPARTEMENT RÉAFFIRME SA VOLONTÉ D'AMÉNAGER AU MIEUX L'AXE AFIN DE RÉPONDRE AUX ENJEUX DE SÉCURISATION ET DE TRAFIC »

Lundi 3 avril, Jean Morin, Président du Département de la Manche recevait Frédéric Périssat, Préfet de la Manche, les maires des communes traversées par l'axe, les parlementaires et les conseillers départementaux locaux afin de faire le point sur le projet d'aménagement.

« Nous ne devons pas rester sur un constat d'échec. C'est pourquoi le Département réaffirme sa volonté d'aménager au mieux l'axe afin de répondre aux enjeux de sécurisation et de trafic, en travaillant sur les principaux points noirs de circulation et en réfléchissant à des modes de transports alternatifs », annonce Jean Morin. *« Afin de ne pas aboutir à un nouveau rejet, nous travaillons de concert avec les services de l'État pour voir ce qu'il est possible de faire et ce qui est irréaliste, notamment au regard de la réglementation environnementale »,* ajoute-t-il.

La redéfinition du projet passe par une nouvelle Déclaration d'Utilité Publique (DUP), ce qui engendre un nouveau délai de plusieurs années. Cette DUP devra porter sur l'ensemble de l'axe. Il n'est légalement pas possible de séparer les tronçons :

- La partie entre les contournements de Marcey-les-Grèves et Sartilly-Baie-Bocage va être réétudiée dans un objectif de sécurisation et de fluidification des trajets.
- La traversée du hameau de la Havaudière devra également être sécurisée
- Enfin, de nouvelles études sont engagées pour envisager un évitement de la zone du Croissant, à Saint-Pair-sur-Mer.

L'axe Granville – Avranches est un axe très fréquenté, voire saturé en saison estivale (12 500 véhicules en moyenne par jour tout au long de l'année avec une augmentation de 20 à 30% l'été). **Le Département porte depuis plusieurs années un projet d'aménagement de cet axe, visant à répondre aux grands enjeux que sont la sécurisation, la fluidification du trafic avec l'objectif de garantir des temps de trajet fiables, le renforcement de l'attractivité économique et touristique, tout en portant une attention particulière à limiter l'emprise agricole et les impacts environnementaux.**

Pour rappel, les 5 sections de l'opération de liaison Longueville / Avranches :

- section 1 : Contournement de Saint-Pair-sur-Mer (3^e phase)
- section 2 : Liaison Saint-Pair-sur-Mer / Sartilly (4^e phase)
- section 3 : Contournement de Sartilly (1^{ère} phase - Ouvert à la circulation le 26/10/2015)
- section 4 : Liaison Sartilly / Marcey-les-Grèves (5^e phase)
- section 5 : Contournement de Marcey-les-Grèves (2^e phase - Ouvert à la circulation le 16/09/2019)